

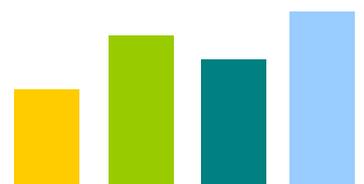


Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf



Rapport d'activités 2013

Décembre 2013



Sommaire

I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF	5
.....	
I.1. MISSION STATUTAIRE.....	5
I.2. ORGANIGRAMME DE L'ADBVBB.....	6
I.3. PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ADBVBB.....	7
II. POLE EAU.....	9
II.1. LA MISSION DU POLE EAU.....	9
II.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2013 DU POLE EAU.....	11
II.2.1. Animation de la CLE.....	11
II.2.2. Finalisation de la révision du SAGE.....	11
II.2.3. Finalisation des inventaires des zones humides.....	11
II.2.4. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers.....	12
II.2.5. Soutien aux acteurs du territoire.....	14
II.2.6. Autres actions de la cellule d'animation.....	15
II.2.7. Observatoire de l'Eau de la Baie de Bourgneuf.....	16
III. POLE BIODIVERSITE.....	18
III.1. LA MISSION DU POLE BIODIVERSITE.....	18
III.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2013.....	20
III.2.1. Poursuite de la contractualisation par les agriculteurs.....	20
III.2.2. La mise en œuvre des contrats et de la charte Natura 2000.....	21
III.2.3. Les études et projets en cours sur le site Natura 2000.....	22
III.2.4. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser à différents enjeux du site.....	23

MOT DU PRESIDENT



L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf poursuit ses missions visant à améliorer la qualité des eaux et des milieux naturels. Elle accompagne les acteurs locaux dans leur volonté d'améliorer la qualité environnementale de notre territoire : le bassin versant de la baie de Bourgneuf.

L'année 2013 est l'année de l'aboutissement de plusieurs travaux engagés.

En avril 2013, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a proposé un nouveau projet de SAGE. Je tiens à remercier les acteurs locaux qui se sont impliqués dans ce projet afin de proposer des dispositions vertueuses et réalistes. Les résultats positifs de la consultation et de l'enquête publique montrent que ce projet est partagé par tous et nous permet de disposer d'axes de travail pour l'amélioration de la qualité des eaux. Ce nouveau SAGE devait rentrer en vigueur début 2014.

Quant à la thématique des zones humides, leur inventaire commencé en 2010 s'est achevé avec la validation par la CLE fin 2013 de tous les inventaires des 39 communes du bassin versant. L'Association en mettant à disposition des chargées de mission, a ainsi répondu aux attentes de 30 communes. Compte tenu de sa connaissance sur ce sujet, l'Association se tient à la disposition des collectivités pour leur apporter un appui technique. En outre, le projet de territoire déposé par l'Association pour expérimenter une Mesure Agri-Environnementale (MAE) « Prairies humides » sur le bassin versant a été retenu en 2013. Ainsi des agriculteurs se sont engagés dans la préservation de 92 ha de prairies humides. Compte tenu du retour positif de cette expérimentation, un nouveau projet de territoire est déposé pour 2014.

En parallèle, les acteurs du territoire poursuivent la mise en oeuvre des actions en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, inscrites dans les deux contrats opérationnels : le Contrat Territorial 2008-2013 et le Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013 qui ont fait l'objet d'avenants (prolongation, réorientation de budget, inscription de nouvelles actions...). L'année 2013 est également l'année du bilan pour ces contrats avec en cours, leur évaluation prospective afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en oeuvre mais également de tirer les enseignements pour l'élaboration de futurs contrats où un appel à projets vient d'être lancé par l'Association.

L'observatoire de l'eau, il fournit des informations sur l'évolution de la qualité des eaux pour les 40 points de suivi dont 18 gérés par l'Association. Le rapport 2013 est attendu pour début 2014. Ce suivi doit répondre à vos attentes et constituer un outil indispensable d'aide à la décision.

Enfin, l'Association assure ses missions d'animation auprès des 28 communes du site Natura 2000. Je tiens à saluer l'engagement des communes, agriculteurs, sauniers, particuliers... qui continuent à s'engager dans des actions en faveur de la biodiversité que ce soit au travers de contrat plage, de MAE, de travaux de restauration, charte.... Par ailleurs, en 2013, l'association a porté un nouveau projet relatif à la sensibilisation des sportifs littoraux et a élaboré une exposition sur les espèces invasives très appréciée des communes. Comme chaque année, notre chargée de mission a été très présente auprès des acteurs locaux afin de les sensibiliser aux différents enjeux du site Natura 2000 et de leur apporter une assistance technique et administrative.

Vous trouverez dans ce rapport d'activités une synthèse des principales actions engagées par l'Association au cours de l'année 2013. Et j'en profite pour remercier l'ensemble des élus des 41 communes adhérentes de l'Association pour leur confiance et leur engagement sur notre territoire de la baie de Bourgneuf.

MOT DU PRESIDENT DE LA CLE



Le début de l'année a été consacré à la finalisation du projet de SAGE qui a été présenté en CLE au mois d'avril. La validation de ce projet par la Commission Locale de l'Eau le 8 avril 2013, à une large majorité, est le fait marquant de cette année 2013.

Suite à cette étape, une phase de consultation des collectivités, des chambres consulaires et du comité de bassin s'est déroulée entre juin et septembre. Elle a permis de faire ressortir les principales préoccupations des acteurs tout en montrant une large adhésion des structures consultées au projet.

Enfin, une enquête publique a eu lieu entre octobre et novembre pour recueillir les remarques de la population sur le projet de SAGE. L'ensemble des remarques issues de la consultation et de l'enquête publique a été analysé par le Bureau de la CLE et fera l'objet de propositions de quelques modifications du projet de SAGE à la CLE début 2014.

MOT DU PRESIDENT DU COPIL NATURA 2000



Cette année 2013 a permis la poursuite des actions en faveur de la préservation de la biodiversité de notre territoire.

Les agriculteurs, très impliqués dans les Mesures Agri-Environnementales (MAE) ont souhaité communiquer en 2013 sur leur action auprès du grand public avec l'appui de l'ADBVB notamment via un stand à la Vélocéane. La MAE « entretien des fossés tertiaires » a été renouvelée pour la 3^{ème} année consécutive et l'ADBVB s'est investie dans les groupes de travail pour la réforme des MAE 2015.

En 2013, 3 nouveaux contrats Natura 2000 ont été engagés ainsi que 3 nouvelles chartes. Les actions de sensibilisation et de communication sur la pêche à pied de loisir et les plantes invasives se sont poursuivies tandis qu'un nouveau dossier, la sensibilisation des sportifs littoraux, a été initié.

Ce bilan montre un engagement fort de tous les acteurs de notre territoire que je salue.

I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

I.1. Mission statutaire

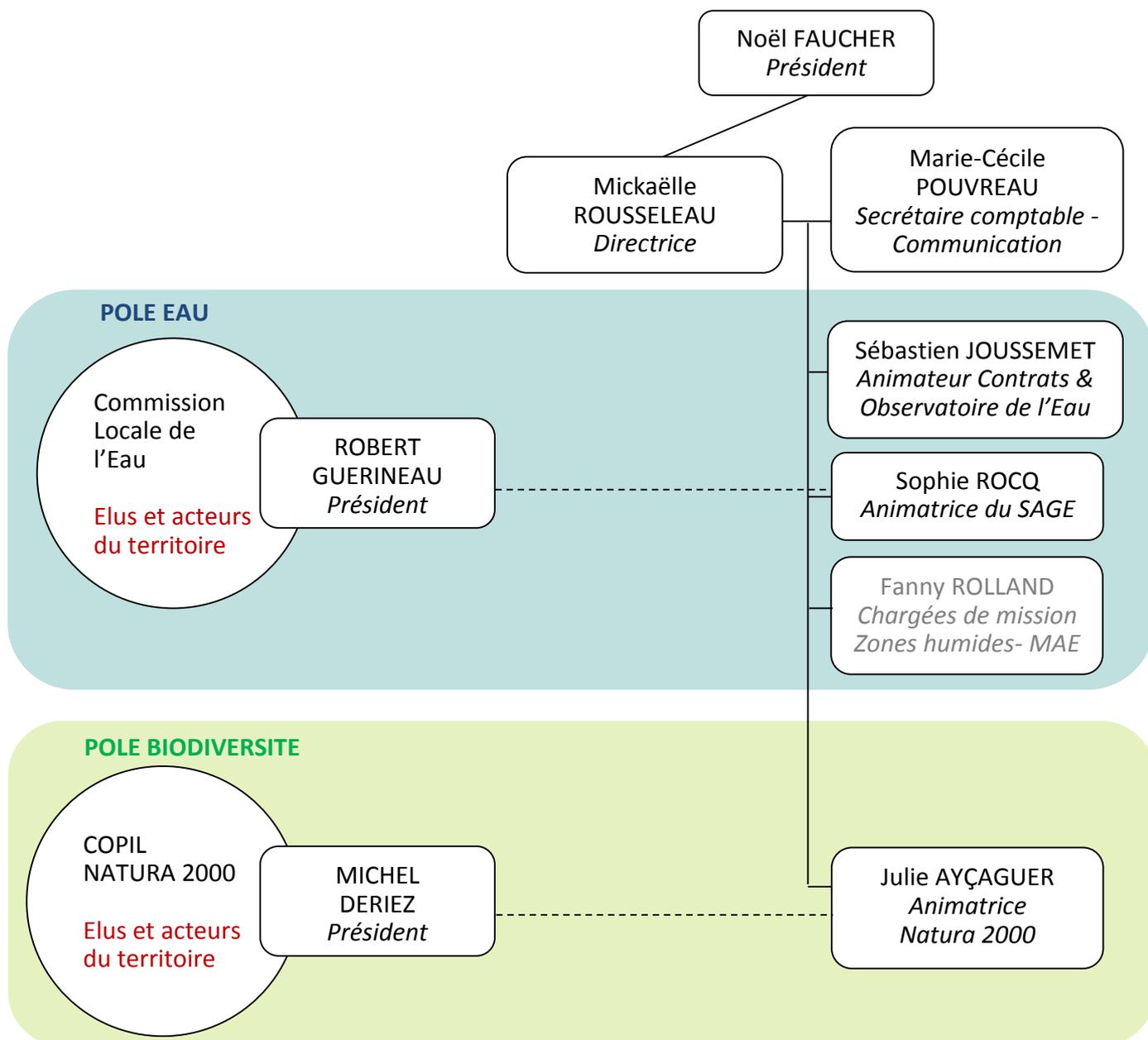
L'ADBVBB a pour objet de regrouper les communes intéressées par :

- Le développement durable et équilibré de la baie de Bourgneuf, de son bassin versant et des territoires proches,
- La gestion intégrée de ce territoire dans le cadre de l'opération pilote de Gestion Intégrée des Zones Côtières de la baie de Bourgneuf.
- La gestion concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf et notamment la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf (SAGE),
- L'avenir du Marais Breton et des marais de Haute-Perche et le maintien de l'exploitation extensive des prairies permanentes de marais,
- La préservation des richesses naturelles de ce territoire par l'animation de la gestion du site Natura 2000 et de toutes autres procédures liées à une politique responsable de l'environnement,
- La connaissance de l'eau, des habitats et des espèces faunistiques et floristiques afin de suivre et d'évaluer les actions réalisées sur le territoire : l'Observatoire de l'Eau, des Milieux Naturels et de la Biodiversité,
- La création d'un établissement public chargé de porter la Commission Locale de l'Eau et d'animer, de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE, de l'Observatoire de l'Eau, des milieux naturels et de la biodiversité, de la gestion du site Natura 2000 et de la gestion intégrée des zones côtières.
- L'association peut participer à toutes études et actions lui permettant d'atteindre ses objectifs et s'intégrer à tout dispositif collectif qui poursuivrait les mêmes buts.
- L'association a pour vocation, au-delà des missions figurant ci-dessus, d'accueillir les étudiants qui, au cours de leur cursus universitaire, souhaitent se perfectionner dans les domaines de l'écologie et du développement durable. Compte tenu de sa spécificité et de ses connaissances, l'association se doit de participer à la formation de ces jeunes. Elle pourra bénéficier de dons publics ou privés pour mener à bien cette mission.

1.2. Organigramme de l'ADBVB

Pour mener à bien ces missions, l'association s'est organisée en deux pôles : Pôle eau et Pôle biodiversité. Elle compte 6 salariés à temps plein répartis au sein de ces deux pôles.

La direction veille à la bonne exécution des missions décidées par le Président et les assemblées décisionnelles : le bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Elle développe de nouvelles missions.

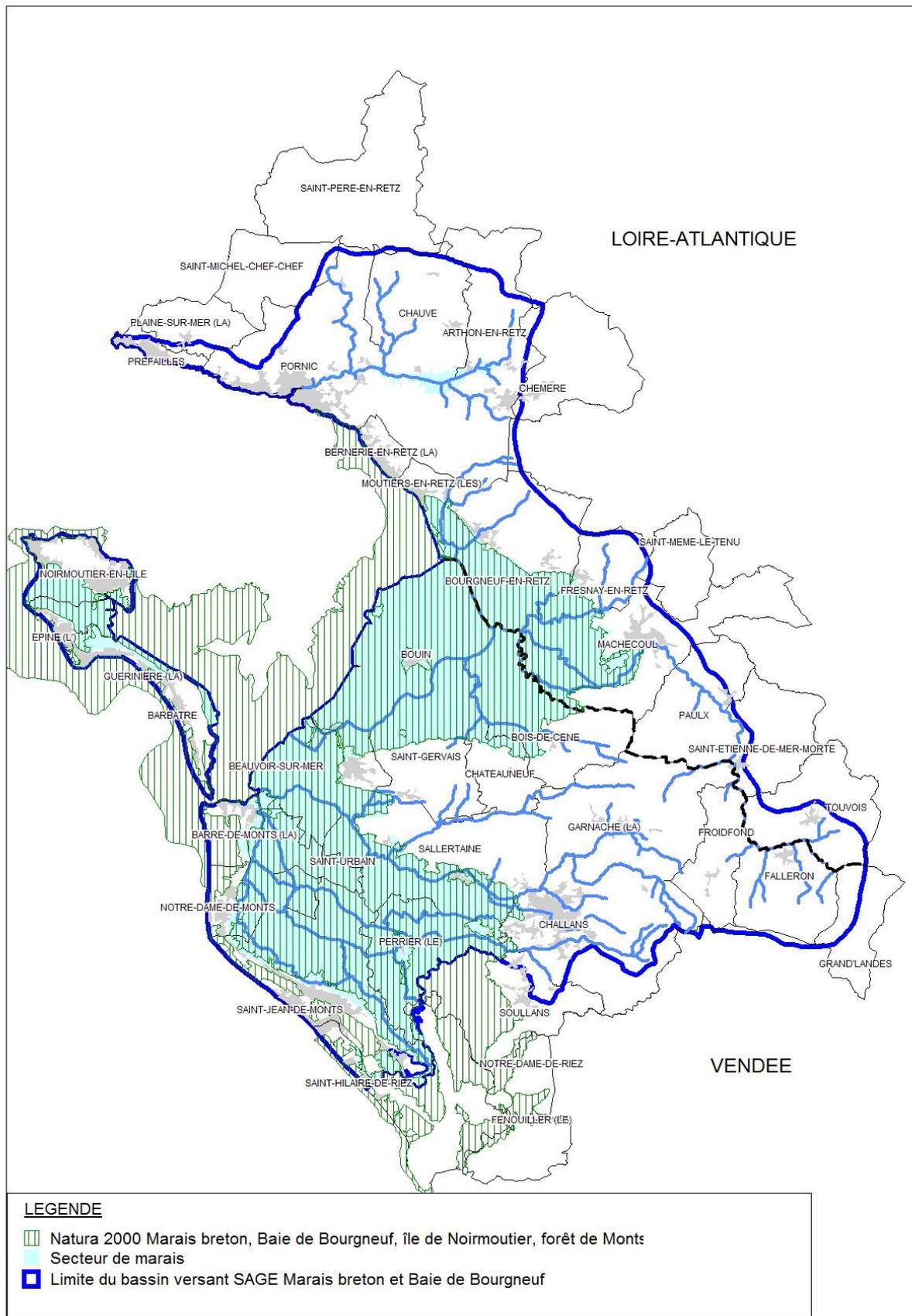


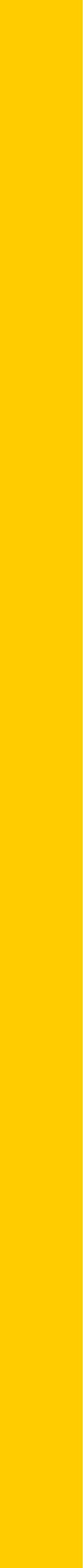
Noir : Salariés permanents

Gris : Salariés en mission temporaire

I.3. Périmètre d'intervention de l'ADBVB

L'Association compte 41 communes adhérentes situées en Loire-Atlantique (17) et Vendée (24).





II. POLE EAU

II.1. La mission du pôle Eau

La mission du pôle Eau est de définir et de faciliter la mise en œuvre de la politique de l'eau du bassin versant de la Baie de Bourgneuf

Cette politique est basée sur un document de planification : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et facilitée par la mise en place de contrats financiers.



Objectifs fixés

Atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2015 (ou 2021 pour une partie de l'amont du bassin versant, voire 2027 pour la nappe de Machecoul), objectif de la Directive Cadre sur l'Eau.

Résultats attendus

- Organiser une gestion de l'eau consensuelle.
- Convaincre les partenaires des choix de la CLE.
- Gérer durablement la ressource en eau et notamment la ressource en eau potable et en eau salée souterraine.
- Préserver la qualité des différentes ressources en eau du territoire (eaux douces, eaux saumâtres, eaux marines et eau salée souterraine).
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques du marais et du bocage.
- Contribuer au développement équilibré et durable des usages de l'eau et fonctions des milieux aquatiques.
- Suivre et valoriser les actions mises en œuvre.
- Réaliser un nouveau tableau de bord du SAGE et le mettre à jour.

Elus	Robert GUERINEAU, Président de la CLE Alain de la GARANDERIE, Vice-Président de la CLE
Animateur(s)	Sophie ROCQ (Animatrice du SAGE) Sébastien JOUSSEMET (Animateur Contrats et Observatoire de l'Eau) Fanny ROLLAND (CDD Zones humides et MAE Prairies humides -) 1 stagiaire de 6 mois
Document de planification	Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) 39 communes – 975 km ²
Outils financiers	Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne Contrat Régional de Bassin Versant avec le Conseil régional des Pays de la Loire
Budget animation (hors études) (estimation 2013)	Animation SAGE et Contrats : 133 k€
Ressources financières (hors études) (estimation 2013)	Agence de l'eau : 64 k€ (48%) Région Pays de la Loire : 32 k€ (24%) Conseil Général 85 : 6 100 € (5%) Conseil Général 44 : 6 100 € (5%) Communes : 24,8 k€ (18 %)
Apport financier sur le territoire	CRBV 2011 – 2013 : aide de 969 017 € (avenant inclus) Contrat Territorial 2008-2013 : aide de 1 948 459 € (avenant inclus)

II.2. Actions marquantes en 2013 du pôle Eau

II.2.1. Animation de la CLE

L'animatrice du SAGE a été chargée d'organiser et animer 6 bureaux de la CLE en 2013 et trois séances plénières de la CLE.

En parallèle, elle a conduit une commission spécifique à la révision du SAGE en février et une commission Eaux Salées Souterraines en octobre.

Au cours de l'année 2013, la CLE a été sollicitée pour rendre un avis sur 5 dossiers. Comme cela est prévu dans les règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau ou le Président de la CLE seul peuvent rendre un avis pour le compte de la CLE. Le Bureau de la CLE a rendu un avis sur 3 dossiers, le Président de la CLE a rendu seul un avis, et la CLE un avis lié au projet d'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013.



II.2.2. Finalisation de la révision du SAGE

La révision du SAGE a commencé en 2010 avec la réalisation d'un audit du SAGE. Puis en 2011, le diagnostic de bassin versant a été actualisé, une nouvelle structuration pour les enjeux du SAGE a été validée et un bureau d'études a été recruté.

Ainsi, en 2012, plusieurs réunions de concertation ont permis d'élaborer une stratégie pour le prochain SAGE, qui a été validée par la CLE le 23 avril 2012. Un important travail de rédaction a ensuite été conduit pour élaborer un projet de documents rédigés (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et Règlement).

Ce travail s'est achevé début 2013 avec un bureau de la CLE afin d'aborder dans son ensemble des dispositions et des articles du PAGD et du règlement. Ce projet a été présenté à la CLE le 8 avril 2013 qui l'a validé. L'animatrice du SAGE a organisé ensuite la phase de consultation de 79 structures et assemblées de juin à septembre (60 réponses reçues, aucun avis défavorable et 50 avis favorables sans réserves). Ce projet de SAGE a été soumis à enquête publique du 21 octobre au 22 novembre 2013. Le rapport final de la commission d'enquête a été transmis début janvier 2014.

La CLE devrait valider le projet définitif de SAGE en février 2014.

II.2.3. Finalisation des inventaires des zones humides

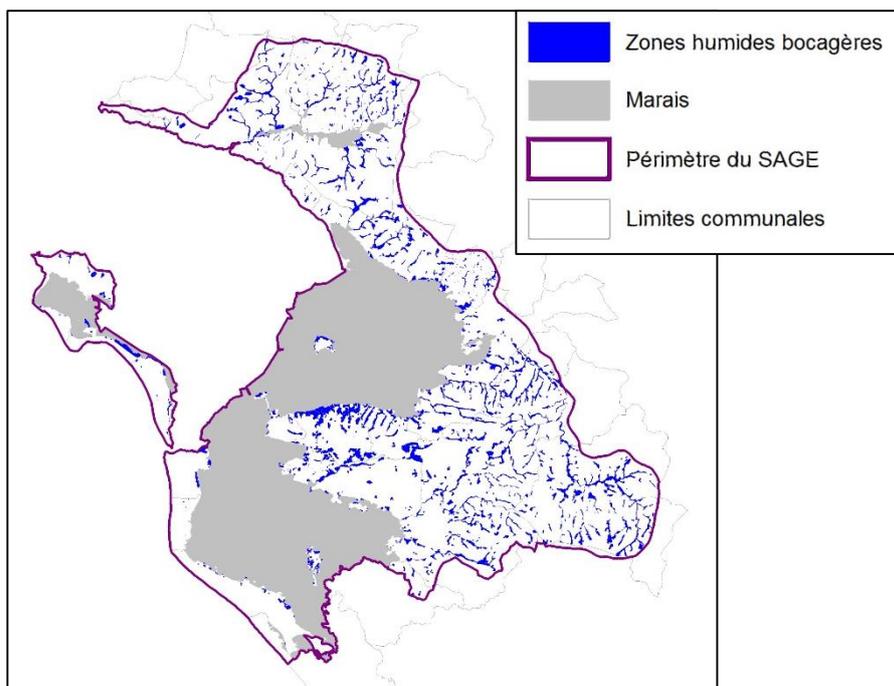
Le SDAGE demande que l'inventaire des zones humides soit finalisé d'ici fin 2012. Pour répondre à cette obligation réglementaire, l'association a proposé aux communes du bassin versant de recruter des chargées de mission zones humides. Au total, ce sont 30 communes qui ont sollicité l'association pour la réalisation de ces inventaires.

Basé sur la concertation, ce travail est suivi et validé par un Comité de pilotage désigné par chaque commune.

Les inventaires communaux de zones humides commencés en 2010 se sont achevés en 2013.

Deux réunions du groupe technique ont été organisées en 2013 et les derniers inventaires ont été validés par la CLE en décembre 2013.

La carte ci-contre présente le résultat des inventaires de zones humides validés par la CLE sur le périmètre du SAGE :



II.2.4. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers

L'association est la structure porteuse de deux contrats financiers : le Contrat Territorial et le Contrat Régional de Bassin Versant. Elle assure le suivi de ces contrats auprès des financeurs et apporte au quotidien un soutien technique et administratif aux maîtres d'ouvrage.

Le Contrat Territorial, outil financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Prolongé par avenant pour l'année 2013, **le Contrat Territorial 2008-2013 s'élève à 6 millions d'euros, avec une subvention de l'Agence de l'eau d'environ 2,5 millions d'euros**, complété par des aides financières d'autres collectivités (Conseil Régional des Pays de la Loire, les Conseils Généraux de Loire-Atlantique et Vendée) suivant la nature des opérations.

40 maîtres d'ouvrages du bassin versant (principalement des collectivités) sont engagés.

On y trouve par exemple des opérations sur la préservation de la qualité des eaux des étangs des Gâtineaux et Gros Caillou destinées à la production d'eau potable en Loire Atlantique (animation agricole), les économies d'eau, l'amélioration de la qualité des coquillages de Fort Larron à Noirmoutier, les travaux de réhabilitation des réseaux et stations d'assainissement des collectivités, la réalisation d'étude de plans de désherbage communaux, le suivi de la qualité des eaux, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques...



Toutes ces opérations contribuent à l'amélioration de la qualité du milieu et notamment de l'eau du bassin versant.

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), outil financier du Conseil régional des Pays de la Loire

En 2008, un 1^{er} C RBV 2007-2009 a été signé ; il s'est administrativement achevé au 1^{er} semestre 2012. Pour une dépense totale de 2 596 805€, la Région a attribué 671 549 €.

Le **second CRBV 2011-2013** a été signé le 3 janvier 2012. Courant 2013, l'animateur a contacté l'ensemble des porteurs de projets afin de faire le point sur les actions engagées et à engager. Afin d'optimiser les reliquats non utilisés et de les réorienter vers d'autres actions, un avenant a été rédigé. Ce document signé le 8 octobre 2013 a permis de dégager 749 183 € de dépenses éligibles (avec 230 818 € de subvention) et de les orienter vers 8 nouvelles opérations. Ainsi, la subvention attribuée dans le cadre du CRBV 2011-2013 a été diminuée de 12 989 € (montant engagé mais non consommé).

Toutes les opérations inscrites au CRBV sont maintenant engagées. **Sur les 969 017 € de subvention possibles, 261 526,16 € ont été versés.** Les actions inscrites dans le second contrat ont pour objectif de poursuivre la restauration des milieux aquatiques et la préservation de la qualité de l'eau ainsi que d'évaluer l'efficacité des opérations du 1^{er} CRBV.

Bilan financier des contrats

	Contrat Territorial 2008-2013 (avenant 2013 inclus)	CRBV 2011-2013 (avenant 2013 inclus)	Total
Coût prévisionnel retenu	6 409 342 €	2 380 047 €	8 789 389 €
Montant prévisionnel de l'aide	2 561 379 € (39,9 %)	937 639 € (39,4%)	3 499 018 €
Subventions versées	732 295 € (données 2011)	261 525,16 € (31/12/2013)	993 820,16 €

NB : Pour le Contrat Territorial, état au 31/12/2013 et le CRBV, état au 31/12/2013.

L'évaluation des Contrats

Arrivant à échéance fin 2013, les contrats mise en œuvre depuis 2008 sur la baie de Bourgneuf font l'objet d'une évaluation démarrée en septembre 2013. Cette mission d'évaluation et de réflexion prospective a été confiée à un groupement de deux bureaux d'études pour un montant de 33 823 € TTC subventionnée à hauteur de 80% par les financeurs des contrats. L'objectif de cette étude est de tirer les enseignements de ces premiers contrats et de disposer de recommandations pour l'élaboration des futurs contrats.

Pour ce faire, un travail préalable a été conduit en juin 2013, par l'équipe d'animation du SAGE qui a fait un bilan technique des trois contrats évalués.

Ensuite, les bureaux d'études ont élaboré une note de cadrage avec notamment l'identification des questions évaluatives. Puis, ils ont conduit des entretiens et vont présenter un rapport d'observation au Comité de pilotage début janvier 2014. Les recommandations devraient être présentées en février 2014.

L'appel à projet pour l'élaboration de nouveaux contrats

Etant donné que les nouvelles orientations du nouveau SAGE sont identifiées, et sans attendre les conclusions de l'évaluation, il a été décidé de lancer un appel à projet dès novembre 2013. Plus de 350 organismes sont consultés.

Durant l'année 2014, l'équipe d'animation du SAGE devra s'attacher à rencontrer les « porteurs de projets potentiels » pour faire émerger des actions à inscrire dans le cadre des futurs contrats.



Suivi des actions des maîtres d'ouvrage et progression vers l'atteinte des objectifs du SAGE

Il est encore trop tôt pour mesurer l'efficacité des actions sur le milieu. Cependant on peut noter quelques actions intéressantes qui laissent présager un impact positif sur le milieu et la ressource en eau.

➤ Pour améliorer la qualité des eaux :

- Réalisation d'études « **plan de désherbage communal** » sur le bassin versant avec achats de matériels se sont poursuivies. A la fin des contrats, **21 communes auront leur plan et au moins 4 se seront « équipées »**.
- D'importants travaux réalisés par les collectivités en matière d'assainissement...
- Une animation agricole mise en place sur le bassin d'alimentation des captages des étangs des « Gâtineaux » et du « Gros Caillou ».
- Réalisation des inventaires des zones humides...

➤ Pour contribuer à une gestion quantitative des eaux :

- Des collectivités de plus en plus sensibilisées sur les économies d'eau.
- Des travaux pour maîtriser les eaux de ruissellement et en évaluer l'efficacité.
- Réflexion sur la gestion des niveaux en marais l'été (mares de chasse).

➤ Pour restaurer les milieux aquatiques :

- Des travaux en lien avec les Contrats de restauration et Entretien des Zones Humides (CREZH) pour le marais breton et les marais de Noirmoutier : curage, restauration d'ouvrages hydrauliques,
- Des études et/ou travaux de restauration des cours d'eau (Falleron, Taizan)...



II.2.5. Soutien aux acteurs du territoire

Après des acteurs du territoire, les animateurs s'attachent à apporter leur expertise et à diffuser la connaissance.

Ainsi, l'association informe les collectivités sur les nouvelles obligations réglementaires (pesticides, trames verte et bleue...) et appuie les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets (travaux de restauration et d'entretien, gestion de zones humides...). Ainsi, l'équipe d'animation SAGE assiste aux différentes réunions techniques ou comités de pilotage à la demande des maîtres d'ouvrage.

L'association apporte **un appui technique aux collectivités**, notamment dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires à la destruction de zones humides. Ainsi par exemple, les communes du Perrier et de la Garnache ont sollicité en 2013 l'association pour évaluer l'impact porté à une zone humide et identifier des mesures compensatoires possibles.

L'association intervient également pour défendre les intérêts du bassin versant lors des consultations organisées par les services de l'Etat comme par exemple l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

II.2.6. Autres actions de la cellule d'animation

Mise en place d'une Mesure Agro-Environnementale Territorialisée « Prairies humides »

L'ADBVBB a initié en 2012 une opération expérimentale en partenariat avec les Chambres d'Agriculture de la Loire-Atlantique et de la Vendée, visant à mettre en place une MAE à objectif de résultat sur les prairies humides.

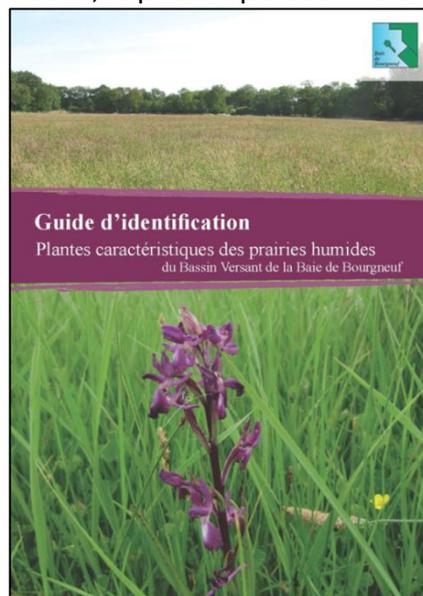
L'objectif de cette MAE est la préservation des prairies humides du bocage, évaluée selon la présence de 4 plantes caractéristiques (parmi une liste de 70 plantes environ).

Après avoir établi la liste des plantes indicatrices et le projet de territoire, la phase opérationnelle a démarré en 2013.

Des réunions d'information ont été organisées afin que les agriculteurs soient informés de l'existence de cette MAE. A l'issue de ces réunions, 24 agriculteurs se sont déclarés intéressés et ont été rencontrés individuellement afin de définir les prairies humides pouvant potentiellement être éligibles. A l'issue de ces entretiens, des diagnostics de terrain sur 121 ha de prairies humides (exploitées par 15 agriculteurs) ont été réalisés.

Suite aux diagnostics de terrain réalisés en mai et juin 2013, 76 % des prairies diagnostiquées se sont révélées être effectivement éligibles à la MAE (soit 92 ha). Les prairies qui se sont révélées non éligibles étaient soit fauchées, soit trop fertilisées soit surpâturées.

Au mois de septembre, les 14 agriculteurs ayant souscrit cette MAE ont reçu le guide sur les plantes indicatrices du bon état de la prairie humide, réalisé en interne par l'association.

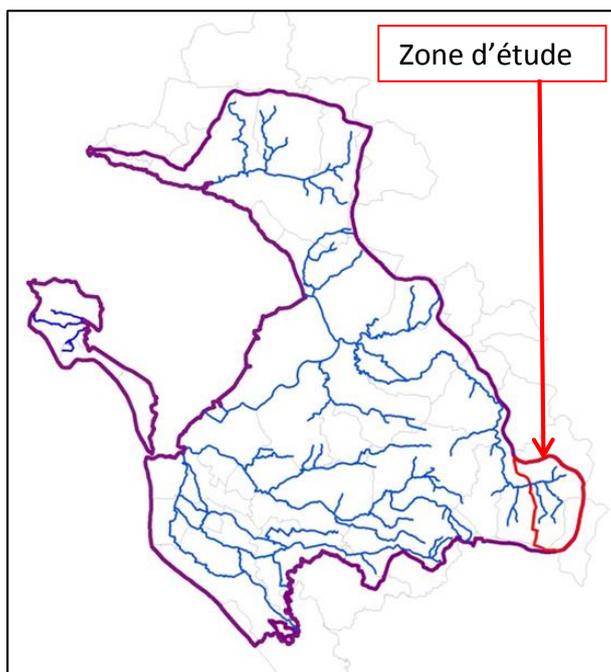


Etude du ruissellement sur la partie amont du bassin versant du Falleron

L'ADBVBB a réalisé, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture de Vendée et de Loire-Atlantique, une étude expérimentale visant à identifier des leviers pour limiter les transferts par ruissellement sur le bassin versant amont du Falleron, situé sur les communes de Falleron, Grand'Landes et Touvois, pour une surface totale de 3 375 ha.

Avec l'appui d'une stagiaire, la première étape a consisté en un diagnostic de la zone d'étude, sur les pratiques agricoles et l'occupation du sol. Ce diagnostic a été réalisé sur la base d'une analyse de données bibliographiques, d'un travail de terrain et d'enquêtes auprès des agriculteurs.

A l'issue de ce diagnostic, plusieurs types de recommandations ont été proposées relatives à l'aménagement parcellaire et aux pratiques agricoles. Ce travail pourra notamment servir pour l'élaboration d'un programme agricole dans le cadre du futur contrat territorial de la baie de Bourgneuf.



Information et sensibilisation des acteurs du territoire

Beaucoup de temps a été consacré à la révision du SAGE et de ce fait, peu d'actions de communication ont été conduites en 2013.

L'animatrice du SAGE a participé à une manifestation organisée par la ville de Machecoul et le CPIE Logne et GrandLieu : la Rand'Eau des marais.

L'animatrice du SAGE a également été invitée à venir présenter les grandes lignes du projet de SAGE en révision à plusieurs communes et communauté de communes.

II.2.7. Observatoire de l'Eau de la Baie de Bourgneuf

La mission de l'Observatoire de l'Eau est de mesurer l'impact de la politique de l'eau développée sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Objectifs fixés

Faire de l'Observatoire de la baie de Bourgneuf un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire dans le domaine de l'eau.



Résultats attendus

- Suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin versant.
- Connaissance fine des enjeux du bassin versant au travers du travail de terrain et des échanges avec les scientifiques actifs sur le territoire.
- Mise à disposition de données précises et expliquées aux collectivités et à leurs prestataires.

Elu	Robert Guérineau, Président de la CLE
Animateur(s)	Sébastien JOUSSEMET (Animateur Contrats et Observatoire de l'Eau)
Budget annuel (2013)	Budget prévisionnel : 60 000 €
Ressources financières (2013)	- Agence de l'eau : 24 000 € (40 %) - Région : 24 000 € (40 %) - Communes : 12 000 € (20 %)

Créé en 1995, l'Observatoire de l'Eau est un outil indispensable aux acteurs du territoire pour évaluer les actions entreprises, identifier les priorités et le cas échéant justifier les besoins en termes de moyens humains, techniques et financiers.

Après un arrêt temporaire en 2010, depuis mai 2012, l'Observatoire de l'ADBVB est à nouveau opérationnel. 18 points ont fait l'objet d'un suivi à une fréquence annuelle de 6 prélèvements (indices biologiques exceptés). Cet observatoire se veut complémentaire des réseaux déjà existants,

il doit répondre aux besoins partagés de l'ensemble des partenaires, et satisfaire les exigences des financeurs.

Les résultats 2012 ont fait l'objet d'un rapport détaillé qui est téléchargeable sur le site de l'association. Sont analysés des paramètres physico-chimiques, pesticides, biologiques et bactériologiques pour chaque point du réseau.

Les prélèvements et analyses se sont poursuivis en 2013 conformément au cahier des charges et un rapport détaillé sera finalisé et mis en ligne au 1^{er} semestre 2014.

Les résultats de la nouvelle version de l'observation ont permis de mieux appréhender la qualité des cours d'eau notamment au travers des suivis biologiques qui étaient jusqu'alors insuffisants. Concernant la qualité physico-chimique des eaux de surface, elle semble être stabilisée et ce malgré l'augmentation des pressions, notamment anthropiques (augmentation démographique, augmentation des activités ou des pratiques agricoles...).

Les suivis bactériologiques en marais saumâtres ont été réalisés directement dans l'eau. En 2013, l'ADBVB a intensifié le nombre de prélèvements passant ainsi d'une fréquence d'analyse de 6 à 9 chaque année. Pour le moment aucun lien n'a pu être établi entre la qualité de l'eau à la sortie des étiers et d'éventuelles contaminations d'*Escherichia coli* dans les coquillages de la baie. Certains étiers présentent toutefois des concentrations plus importantes que les autres comme c'est le cas au Collet ou au port des Champs en période hivernale.

Le suivi des produits phytosanitaires a lui aussi été augmenté en 2012, des 3 points existants, 6 supplémentaires sont désormais pris en charge par l'ADBVB. Les principales molécules détectées concernent les herbicides génériques du type « glyphosates et métabolites » mais dans certains cas on retrouve des molécules plus spécifiques comme dans le Loup Pendu et le Taizan où il n'y avait pas de suivi auparavant.

En 2014, l'observatoire se poursuit globalement dans des conditions équivalentes. Seules des stations à indices biologiques seront modifiées afin d'inventorier, à terme, tous les sous bassins versants de la baie de Bourgneuf. Leur nombre a été dans un premier temps réduit (de 8 à 4 en 2014) car la quasi-totalité du réseau a été inventoriée.

Une réflexion est en cours concernant la qualité bactériologique, l'objectif est de détecter les rejets contributeurs. La pause de coquillages implantés pourrait être de nouveau utilisée à la sortie des étiers et/ou proximité des sites conchylicoles.

III. POLE BIODIVERSITE

III.1. La mission du pôle Biodiversité

La mission du pôle Biodiversité est d'allier biodiversité et développement local en mettant en œuvre les Documents d'Objectifs de la zone Natura2000.

Objectifs fixés

↳ Préserver les habitats, les espèces et les oiseaux listés par les Documents d'Objectifs en partenariat avec tous les acteurs du site Natura 2000.

- Favoriser les pratiques patrimoniales favorables à la biodiversité et les actions de restauration écologique.

- Soutenir les activités économiques locales productrices de biodiversité, notamment l'agriculture extensive et la saliculture.

Depuis 2003, l'animatrice Natura 2000 réalise :

- L'animation du Comité de pilotage réuni au minimum une fois par an (2 fois en 2013).
- L'animation d'un comité scientifique et de plusieurs groupes de travail : pêche à pied de loisir, espèces invasives, sportifs littoraux, ...
- L'information et la sensibilisation des acteurs locaux mais aussi de la population.
- L'assistance à la signature de la charte et des contrats Natura 2000 puis l'accompagnement des signataires dans leurs projets.
- L'animation des Mesures Agri-Environnementales (MAE) en partenariat avec les Chambres d'agriculture de la Vendée et de la Loire-Atlantique dont la réalisation des diagnostics MAE.
- La gestion financière et administrative de la mise en œuvre des actions des documents d'objectifs.
- Le conseil et l'expertise technique des actions Natura 2000, auprès des services de l'Etat et des maîtres d'ouvrage.
- Toute autre action pouvant contribuer à la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 notamment les actions de communication (création de supports, animation de stands...).

Elu	Michel DERIEZ, Président des Comités de Pilotage
Périmètre d'intervention	<p>Site Natura 2000 « Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »</p> <p>28 communes</p> <p>57 000 ha</p>  
Animatrice	Julie Ayçaguer
Outils d'orientation	Document d'Objectifs Habitats et Document d'Objectifs Oiseaux
Outils financiers	<p>Mesures Agri-Environnementales</p> <p>Contrats Natura 2000</p> <p>Charte Natura 2000</p> <p>Financement pour des actions de communication</p> <p>Financement pour des études et suivis</p>
Ressources financières	<p>Etat (Budget DREAL): 50 %</p> <p>Europe (Fonds FEDER) : 50 %</p>
Convention financière du poste animateur	<p>1 animateur temps plein + 1/3 temps de secrétariat-comptabilité + 1 stagiaire 6 mois (+ prestataire extérieur diagnostics MAE et contrats)</p> <p>Subvention accordée de la DREAL :</p> <p style="padding-left: 40px;">Du 01/08/2011 au 28/02/2013 : 99 250 € (+ 31 450 €)</p> <p style="padding-left: 40px;">Du 01/03/2013 au 28/02/2015 : 108 710 €</p> <p>Subvention accordée du FEDER :</p> <p style="padding-left: 40px;">Du 01/03/2013 au 31/12/2013 : 41 625 €</p>
Apport financier 2013 sur le territoire	<p>TOTAL = 3 807 752 €</p> <p>3 639 638 € : Mesures Agri-Environnementales</p> <p>93 157 € : Contrats Natura 2000 nettoyage des plages</p> <p>11 275 € : Contrats Natura 2000 restauration écologique</p> <p>13 000 € : Réalisation des diagnostics MAE et contrats Natura 2000</p> <p>47 724 € : Etudes et suivis d'espèces</p> <p>2 958 € : Outils de communication</p>

III.2. Actions marquantes en 2013

Le Comité de pilotage Natura 2000 s'est réuni le 13 mars 2013 et le 26 novembre 2013.

III.2.1. Poursuite de la contractualisation par les agriculteurs

Les agriculteurs du territoire bénéficient de 18,19 M€ sur 5 ans pour financer 8 pratiques agricoles favorables à la biodiversité et du renouvellement de la MAE « entretien des fossés tertiaires ».

6 MAE « prairies », 1 MAE « sel » et 1 MAE « entretien des fossés tertiaires » sont proposées aux agriculteurs et sauniers. L'animatrice Natura 2000 a animé avec les Chambres d'Agriculture 6 journées de formation pour expliquer les enjeux écologiques des MAE et rappeler les cahiers des charges à environ 50 exploitants.

Une réunion spécifique a été animée à destination des sauniers pour relancer la contractualisation sur la MAE « entretien des marais salants ».

En 2013, 70 agriculteurs se sont engagés en MAE sur 1 940 ha. Ils bénéficieront d'un financement sur 5 ans de 1,98 M€. 12 diagnostics « maintien des baisses en eau » et 6 diagnostics MAE sel ont été réalisés respectivement par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et par la chargée de mission Natura 2000.

Au total, depuis 2009, ce sont **355 agriculteurs et sauniers qui se sont engagés sur 17 228 ha pour**, soit un taux de contractualisation de 85 % des surfaces en prairies permanentes du marais. **La contractualisation pour des mesures à forte valeur écologique est en constante augmentation sur le territoire** : 66 % des surfaces contractualisées (contre 50% dans les premières années de contractualisation).

Zoom sur la MAE « entretien des fossés tertiaires » :



Au printemps 2013, 30 diagnostics ont été réalisés par la chargée de mission Natura 2000 ou par la LPO ; 28 agriculteurs se sont engagés pour un total de 70 km de fossés soit une aide de 195 208 €.

Un courrier a été envoyé aux 25 pelleteurs du territoire pour leur rappeler les exigences du cahier des charges ainsi qu'aux agriculteurs engagés pour rappel du critère de 50% de curage avant la 3ème année de contractualisation.

Au final ce sont 81 agriculteurs qui bénéficieront de la MAE pour curer 465 km de fossés entre 2011 et 2018 (1 302 000 €). Les curages sont encadrés par les techniciens de marais ou l'animatrice Natura 2000. **La MAE fossé va permettre d'entretenir 7,5% du réseau tertiaire du Marais breton.**

Avec la réforme des MAE prévue initialement en 2014 et reportée en 2015, l'animatrice Natura 2000 poursuit son animation et sa participation à des groupes de travail avec les sauniers et les agriculteurs sur l'avenir des MAE. Des réflexions sont également en cours avec le Comité Régional Conchylicole pour la construction d'une Mesure Aqua-Environnementale.

Enfin, elle a continué à participer au groupe de travail mis en place en 2012 suite aux dégâts provoqués par les Bernaches cravants dans les polders agricoles. Elle a notamment réalisé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Vendée une phase de terrain pour évaluer les dégâts en 2013.

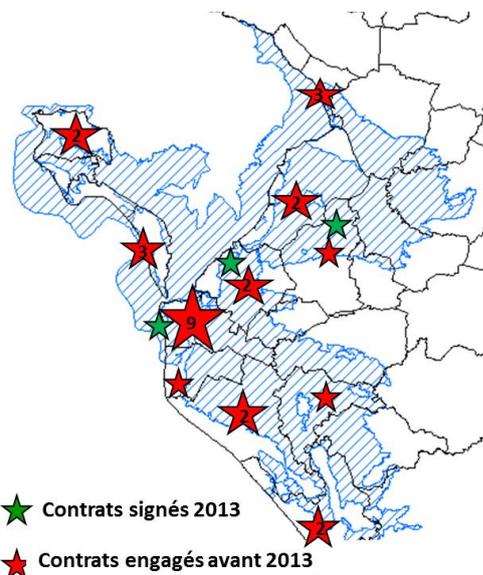
III.2.2. La mise en œuvre des contrats et de la charte Natura 2000

Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 s'adressent à tous les propriétaires ou gestionnaires de terrains en zone Natura 2000 (collectivités, particuliers, associations...) désireux de mener des travaux de restauration écologique. L'animatrice Natura 2000 accompagne les signataires dans leur démarche (aide administrative, technique et financière, communication) et suit actuellement 11 contrats en cours. De nombreux travaux ont été réalisés en 2013 en lien avec les contrats plage (mise en défens haut de plage, pose de panneaux de sensibilisation).

En 2013, **3 nouveaux contrats Natura 2000** ont été signés pour un **montant de 17 398 €**:

La Barre de Monts	Nettoyage raisonné des plages	15 784 €
Un privé (Beauvoir-sur-Mer)	Création d'îlots de nidification	521 €
Un privé (Saint-Gervais)	Curage de fossés	1 093 €



Depuis 2003, 35 contrats Natura 2000 pour un montant total de 565 600 € ont été signés dont 16 avec des collectivités. 6 des 10 communes littorales du site Natura 2000 sont engagées dans un contrat de nettoyage raisonné des plages et toutes pratiquent le nettoyage manuel autant que possible.

En 2013, à la demande des élus de l'ADBVB et des propriétaires privés signataires de contrat Natura 2000 un suivi du Triton crêté a été mené dans les mares créées ou aménagées via des contrats Natura 2000 chez 5 privés avec le partenariat scientifique de la communauté de communes Océan Marais de Monts.

La charte Natura 2000

Au total, 11 chartes Natura 2000 sont signées avec des propriétaires privés, dont en 2013 3 nouvelles chartes pour 7 ha de marais. 91 ha sont ainsi engagés dans une gestion respectueuse de la biodiversité.

L'animatrice Natira 2000 a présenté l'outil charte aux propriétaires de la zone des Délits dans le cadre du projet de restauration de cette zone par le Syndicat Mixte des Marais de Noirmoutier.

III.2.3. Les études et projets en cours sur le site Natura 2000

Dans le cadre d'un financement accordé par la DREAL pour répondre aux objectifs des DOCOB, trois études initiées en 2012 ont été conduites en 2013 :

- Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu (LPO 85) : une restitution aux élus des communes littorales en présence de l'ONF et des clubs sportifs a été faite début 2013.
- Etude sur la répartition des oiseaux de la Baie de Bourgneuf à marée basse (LPO 85) : en cours
- Valoriser une gestion différenciée des plans d'eau de chasse (Fédération des chasseurs de Vendée, des Pays de la Loire, EDEN) : suite à l'étude, plusieurs chasseurs se sont montrés intéressés pour réaliser des travaux de restauration écologique et certains ont commencé à gérer les espèces invasives sur leur site.

En 2013, quatre demandes de financement pour les études suivantes n'ont pas pu aboutir faute de moyens financiers:

- L'étude de la répartition des Engoulvents en forêt de Monts.
- L'étude de la répartition des rapaces nicheurs en forêt.
- La cartographie des habitats Natura2000 sur les marais de Noirmoutier.
- Evaluation écologique des MAE de niveau fort

Par ailleurs, l'animatrice Natura 2000 participe au suivi de nombreux projets et études sur le territoire : stratégie nationale pour la biodiversité marais de Noirmoutier (SMAM) et dunes des pays de Monts (CDC Océan Marais de Monts), préfiguration de la réserve naturelle régionale du Bout de Sac à Beauvoir-sur-mer (Conservatoire du Littoral/LPO85), RNR Polder de Sébastopol...

L'animatrice Natura 2000 accompagne également les porteurs de projet dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 (clubs sportifs, collectivités, organisateurs d'événements) et est sollicitée ponctuellement pour la définition de mesures compensatoires. Elle a également été sollicitée dans le cadre de la mise en place de la 2^{ème} liste locale, qui est propre à chaque site Natura 2000, dont l'arrêté est effectif depuis fin 2013 en Vendée.

Zoom sur l'étude de sensibilisation des sportifs littoraux

L'animatrice Natura 2000 a encadré en 2013 pendant 5 mois un stagiaire sur la sensibilisation des sportifs littoraux. Un groupe de travail a été spécifiquement constitué pour suivre cette étude.

150 enquêtes ont été réalisées auprès des sportifs sur différents sites de la baie de Bourgneuf. Des cartes des pratiques, des enjeux environnementaux et des zones d'interaction ont été élaborées.

Ainsi, cette étude a permis de mieux connaître la fréquentation des sites, la connaissance des sportifs concernant la réglementation et les enjeux écologiques. Elle constitue la base pour créer des supports de communication adaptés afin d'améliorer l'information en matière de réglementation et de « bonnes pratiques ».

Un court film destiné à sensibiliser les sportifs a déjà été réalisé et sera diffusé en 2014.

Cartographie des pratiques d'activités nautiques
Printemps / été



II.2.4. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser à différents enjeux du site

Communication sur les plantes invasives

La plaquette à destination du grand public réalisée en 2012 a été rééditée et distribuée en 10 000 exemplaires grâce à un financement de la DREAL.

Une exposition sur les espèces invasives a été réalisée en interne en partenariat avec le Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton et de Protection de son Environnement (pour la partie animale). Elle se décline sous forme de 6 panneaux ; cette exposition est à la disposition des collectivités. 18 communes l'ont déjà utilisée. Elle a également servi de support à la tenue d'un stand lors du Festival Energ'Ethique (Saint Hilaire de Riez) et de Plantes et Nature (CDC Océan Marais de Monts).



Les contacts pris avec des pépiniéristes, horticulteurs et paysagistes se poursuivent ; les échanges sur cette problématique des plantes invasives sont très constructifs.

Une présentation à l'Assemblée Générale des pépiniéristes de Vendée a notamment été faite.

Communication autour de la pêche à pied

L'étude pêche à pied de loisir a fait ressortir un besoin important en outils de communication.

2 000 réglottes et 2 000 plaquettes ont été distribuées sur le terrain ou dans les lieux fréquentés par les pêcheurs (office de tourisme, commerces, campings...). Des rééditions seront envisagées en 2014.

Un poster a été réalisé en interne et diffusé à tous les campings du bassin versant.

Une conférence de presse a également permis de communiquer sur le sujet.

Une ébauche de panneaux de communication a été proposée aux communes ; ces panneaux seront finalisés en 2014 une fois que l'harmonisation de la réglementation entre les deux départements sera effective.



Un nouveau dossier initié en 2013 : communication sur l'agri-environnement

A la demande de la profession agricole et conformément à la fiche action 1 du DOCOB Oiseaux, plusieurs actions ont été menées pour promouvoir l'engagement des agriculteurs pour la biodiversité en Marais breton :

- Réalisation de 2 posters (MAE sel et MAE prairies) imprimés sur bâches qui seront proposés en 2014 aux acteurs du territoire pour diffusion
- Tenu d'un stand avec les éleveurs et la LPO85 à la Vélocéane à Bouin (4 600 participants)
- Réalisation d'une conférence de presse.



Plusieurs autres actions de communication ont été mises en œuvre en 2013.

On peut citer :

- 3 réunions publiques organisées à Soullans, Machecoul et Bouin pour présenter Natura 2000 et ses outils (une centaine de participants).
- Tenue d'un stand à la Bird'Fair avec les communautés de communes Océan Marais de Monts et de l'île de Noirmoutier sur le thème du littoral.
- Présentation du dispositif Natura 2000 à des étudiants (Université de Nantes, lycéens de Machecoul...),
- Chantier de nettoyage des plages en partenariat avec la commune de la Barre de Monts (50 participants).
- Actualisation du site internet de l'ADBVB, pages Natura 2000 et Actualités <http://www.baie-bourgneuf.com>
- Intervention à la radio Nov'Fm sur le dispositif Natura 2000 à 2 reprises.
- Intervention à la rand'eau des marais et à la soirée « le marais, 10 ans après » à Machecoul

*ARTHON EN RETZ, BARBÂTRE, BEAUVOIR SUR MER, BOIS DE
CENÉ, BOUIN, BOURGNEUF EN RETZ, CHALLANS,
CHATEAUNEUF, CHAUVÉ, CHÉMÉRÉ, FALLERON, FRESNAY EN
RETZ, FROIDFOND, GRAND'LANDES, LA BARRE DE MONTS, LA
BERNERIE EN RETZ, LA GARNACHÉ, LA GUÉRINTÈRE, LA
PLAINE SUR MER, L'EPINE, LE FENOULLER, LE PERRIER,
MACHÉCOUL, MOUTIERS EN RETZ, NOIRMOUTIER EN L'ILE,
NOTRE DAME DE MONTS, NOTRE DAME DE RIEZ, PAULX,
PORNIC, PRÉFAILLES, SAINT ETIENNE DE MER MORTE, SAINT
GERVAIS, SAINT HILAIRE DE RIEZ, SAINT JEAN DE MONTS,
SAINT MÊME LE TENU, SAINT MICHEL CHEF CHEF, SAINT PÈRE
EN RETZ, SAINT URBAIN, SALLERTAINNE, SOULLANS, TOUVOIS*

